



Trail du Wurzel

Villé - Bas-Rhin 23 avril 2017



Montée de la Honel
12 km



Vallée de Villé
OFFICE INTERCOMMUNAL DES
SPORTS ET DE LA CULTURE

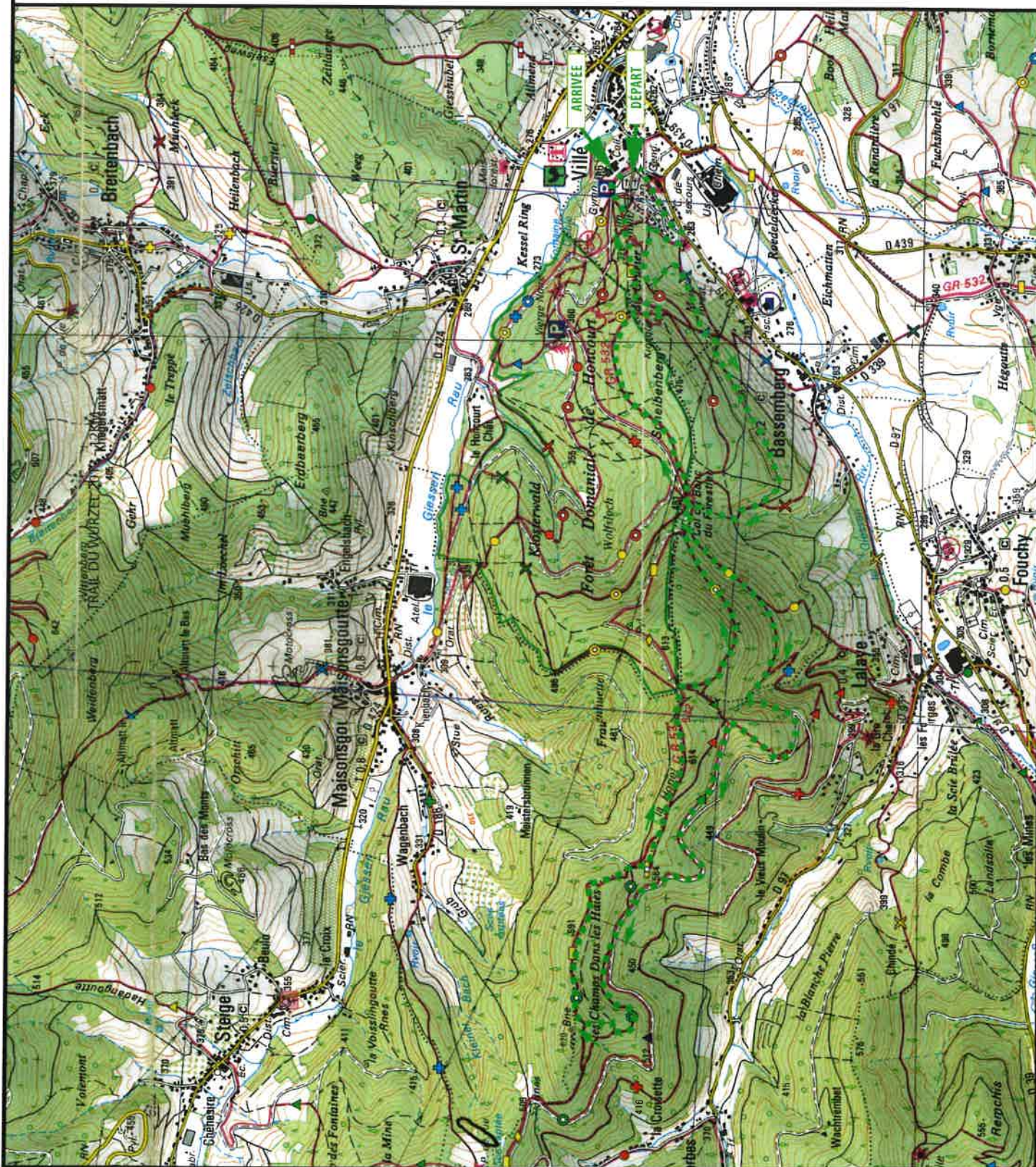
www.trailduwurzel.com
f / letrailduwurzel



TRAIL DU WURZEL



➔ Montée de la Honel 12 Km



2017



Trail du Wurzel



Bulletin d'inscription

A retourner au plus tard pour le 16 avril 2017

(cachet de la poste faisant foi.)

auprès de :

Office Intercommunal des Sports et de la Culture

Centre administratif – 1 rue Principale

67220 BASSEMBERG

accompagné d'un chèque de 25 € (Trail) ou 20 € (Course nature «Roche des Fées») ou 15€ (Montée de la Honel), à l'ordre de :

O.I.S.C. de la Vallée de Villé .

Possibilité d'inscription sur <http://www.sporkrono.fr/> jusqu'au 16 avril 2017 à minuit

L'inscription est ferme et définitive et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, pour quelque motif que ce soit.

Inscription de dernière minute possible, avec majoration de 10 €, au centre sportif intercommunal à Villé : le samedi 22 avril 2017 de 14h-17h et le dimanche 23 avril 2017 à partir de 5 h et au plus tard 30 minutes avant le début de la course.

Modification/ annulation :

En cas de force majeure (intempéries,...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, d'arrêter ou même d'annuler les épreuves et ceci sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée à l'organisation et ses représentants.

Règlement sur <http://www.trailduwurzel.com>

Bulletin d'inscription

Trail du Wurzel 2017

ne seront pris en compte que les bulletins accompagnés du certificat médical et des droits d'inscription

Important :

Conditions de participation obligatoires

Remettre avec votre inscription par courrier ou sur place :

- pour les licenciés la photocopie de la licence
- pour les non-licenciés, un certificat médical original ou photocopie certifiée conforme de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an.

- pour les mineurs, l'autorisation parentale
- chaque coureur disposera d'une réserve d'eau d'au moins 1 litre, d'une couverture de survie et d'un sifflet en état de fonctionnement.

Il respectera la nature en ne jetant aucun déchet en dehors des 3 zones de ravitaillement.

Réservé à l'organisation

DOSSARD N°

Licence FFA	Certificat médical
PAYE	Autorisation parentale

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

N° de lic. F.F.A 2016: _____ Club : _____

Autre licence 2016 acceptée : _____

(uniquement F.F. de Triathlon FSCF, FSGT, UFOLEP ou Pass Running)

Date de naissance _____ Sexe : M F

Trail x 25 €	
Course nature x 20 € Roche des Fées	
Montée de la Honel x 15 €	
TOTAL	

Chèque à joindre à l'ordre de :
«OISC de la Vallée de Villé ».

Déclaration à signer

Je dégage les organisateurs de toute responsabilité en cas d'accident, de dommage corporel ou de vol, je m'engage à respecter les conditions de participation obligatoires et je déclare avoir pris connaissance du règlement *

Date et signature obligatoires :

Règlement 2017

Parcours :

Le trail se déroule entre 260 m et 900m en une boucle de 52 km avec un dénivelé positif de 2300 m.

La course nature "Roche des fées" se déroule entre 260 m et 754 m en une boucle de 24 km avec un dénivelé positif de 1000m.

La montée de la Honel, boucle de 12km avec un dénivelé entre 260 et 600m.

Les parcours seront balisés par de la rubalise toujours sur la droite entre 1 et 3 m de hauteur. Des commissaires de course pourront être placés sur le parcours, pour contrôler les passages (votre dossard doit être devant et bien visible). VTT et ravitaillement sauvage sont interdits le long des parcours.

Ravitaillements :

- à BREITENBACH – Site Espace Nature
- à STEIGE – Espace d’animation rural
- à LALAYE – Place Jean Louis Guiot (Atribus)
- à l’arrivée pour toutes les courses.

Des points d’eau seront également prévus sur les parcours du 24 et 52 km (Climont et Rondes Roches). Attention aucun gobelet ne sera fourni sur les ravitaillements.

Participation :

La compétition est ouverte à toutes et à tous à partir de 20 ans révolus pour le trail, 18 ans révolus pour la course nature "Roche des Fées", sur présentation d’un certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition, datant de moins d’un an.

Pour la montée de la Honel, la course est autorisée pour les jeunes ayant 16 ans révolus sur présentation d’un certificat médical datant de moins de 1 an et une autorisation parentale pour les mineurs.

Motifs de non-validation d’une inscription :

- certificat médical non parvenu
- certificat médical datant de plus d’un an
- certificat médical falsifié ou illisible
- certificat médical ne portant pas la mention « non contre indication à la course à pied en compétition ».
- absence d’autorisation parentale pour les mineurs
- pour les licenciés, copie de la licence sur téléphone portable

Retrait des dossards :

Au centre sportif rue Bellevue à Villé samedi 22 avril 2017 de 14 h 00 à 17 h 00 et dimanche 23 avril 2017 à partir de 5 h 00.

Horaires :

Pour les 3 épreuves les départs et arrivées auront lieu devant le centre sportif intercommunal, rue Bellevue à Villé dimanche 23 avril 2017.

Trail : Départ de la course à 6 h 00.

Pour une question de sécurité, les coureurs hors temps seront arrêtés.

Des barrières horaires sont fixées à :

- 8 h 30 à BREITENBACH – Site Espace Nature
- 10 h 30 à STEIGE – Espace d’animation rural
- 13 h 00 à LALAYE – Place Jean Louis Guiot (Atribus)
- 15 h 00 à l’arrivée.

Course nature "Roche des Fées": Départ de la course à 9h30.
 Montée de la Honel : Départ à 10h30.

Assurances :

L’organisateur est couvert par une police responsabilité civile mais décline toute autre responsabilité. Chaque coureur devra être couvert par sa propre assurance avec renonciation à tout recours contre les organisateurs.

Secours : Assurés par la Croix Rouge, médecin et bénévoles.

Récompenses :

Cadeau à tous les participants et récompenses aux 3 premières femmes et 3 premiers hommes du scratch.

Vestiaires/Douches :

A l’arrivée au Centre Sportif – Rue Bellevue à VILLE. Les coureurs auront la possibilité de laisser leurs affaires le matin dans un vestiaire gardé.

Droit d’image :

Chaque participant autorise l’organisation ainsi que les ayant-droits, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l’occasion de la manifestation.

Bulletin d’inscription :

Inscription en ligne sur SPORKRONO <http://www.sporkrono.fr> jusqu’au dimanche 16 avril 2017 à minuit au tarif normal **puis majoration de 5 €** jusqu’au mercredi 19 avril 2017 à minuit.

Possibilité d’inscription par voie postale grâce au bulletin téléchargeable sur le site www.trailduwurzels.com au plus tard le dimanche 16 avril 2017 auprès de: **Office Intercommunal des Sports et de la Culture – 1 rue Principale 67220 BASSEMBERG**

Accompagné d’un chèque de 25 € (Trail du Wurzel) ou 20 € (Course nature "Roche des Fées") ou 15€ (Montée de la Honel), à l’ordre de : **O.I.S.C. de la Vallée de Villé.**

L’inscription est ferme et définitive et ne peut faire l’objet d’aucun remboursement, pour quelque motif que ce soit.

Inscription de dernière minute possible, avec majoration de 10 €, au centre sportif intercommunal à Villé : le samedi 22 avril 2017 de 14h-17h et le dimanche 23 avril 2017 à partir de 5 h et au plus tard 30 minutes avant le début de la course.

Modification/ annulation :

En cas de force majeure (intempéries,...) et pour des raisons de sécurité, l’organisation se réserve le droit de modifier le parcours, d’arrêter ou même d’annuler les épreuves et ceci sans qu’aucune indemnité ne puisse être réclamée à l’organisation et ses représentants.